

Assainissement Non Collectif

RAPPORT 2024

Prix et Qualité du
Service Public



Syndicat des Eaux

LUY GABAS LÉES

LE MOT DU PRESIDENT, Gilles BRUNET



Notre engagement se poursuit sur tous les fronts afin de garantir un service de qualité à tous nos usagers, quelle que soit sa localisation, et tout en s'adaptant aux enjeux actuels et de demain. L'effort est conséquent et doit tous nous mobiliser, mais il portera ses fruits !

Notre délégataire SATEG poursuit également ses efforts afin d'obtenir des résultats ambitieux en termes de rendement du réseau de distribution d'eau potable, de maîtrise des données et de services à l'utilisateur inclus dans le contrat de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, en vigueur depuis le 01/01/2023.

La mise à jour du schéma directeur a été lancée en 2024 : confiée au bureau d'études HEA, cette étude stratégique pour le service doit redéfinir et ajuster le plan d'action global, chiffré et cohérent de la gestion de l'eau potable pour 15 prochaines années, dans le respect des exigences réglementaires, des orientations politiques du SELGL et de la nécessaire adaptation aux impacts du changement climatique sur nos ressources et nos ouvrages. Elle intègre également une réflexion sur la tarification du service, qui sera réalisée par le cabinet COGITE.

Notre implication est aujourd'hui totale dans la préservation des ressources en eau avec la mise en œuvre d'un vaste **programme d'économie et de maîtrise des consommations en eau potable**, EAU'PTIMISE, soutenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de l'appel à projet « Economies et efficience de l'eau ». Notre participation à **l'étude Prospectiv'eau**, qui porte l'ambition d'établir un bilan des besoins en eau potable et des ressources disponibles à l'échelle du Béarn dans le contexte de changement climatique à l'horizon 2050, se poursuit. Cette étude devrait aboutir fin 2025 et sera intégrée au plan d'action de notre schéma directeur.

La sensibilisation de nos usagers se poursuit également avec le parcours pédagogique **PEDAG'EAU Luy** qui a connu un succès important en 2024, et complété par un parcours en classe (chemins de l'eau) qui intégrera dès 2025 un volet « Protection de la ressource en eau et économies d'eau ».

Nous sommes plus que jamais mobilisés, pour garantir une eau potable accessible et de qualité, pour aujourd'hui et pour demain !



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public est établi par le Président du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés, et retrace, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'activité du Syndicat, pour les 3 compétences qu'il exerce :

- Distribution d'eau potable ;
- Assainissement Collectif ;
- Assainissement Non Collectif.

Il a un double objectif. Il permet d'informer les usagers du service ainsi que les communes et Communautés membres du Syndicat, et les services de l'Etat, des principales actions menées au cours de l'exercice. C'est également un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir d'indicateurs de performance.

Son adoption par le Comité Syndical a lieu dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il est mis à la disposition du public et transmis aux communes et Communautés adhérentes qui devront le présenter à leur assemblée délibérante dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément au décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, il est saisi et transmis par voie électronique sur le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), plateforme nationale de suivi des services.

Ce rapport d'activité est bâti autour des axes suivants :

1. Organisation de la structure et du service
2. Obligations réglementaires applicables au service
3. Indicateurs techniques du service de l'année
4. Fonctionnement des ouvrages et performance de l'année
5. Tarifs et éléments financiers caractéristiques de l'année
6. Actions de solidarité

TABLE DES MATIERES

1.	ORGANISATION DE LA STRUCTURE ET DU SERVICE.....	6
1.1.	TERRITOIRE ET COMPETENCES	6
1.2.	ORGANISATION.....	8
2.	LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	9
2.1	TERRITOIRE DESSERVI EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	9
2.2	INDICATEURS A FOURNIR DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	10
2.3	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	11
2.4	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	11
2.5	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR LE SPANC (D301.0)	11
2.6	ACTIVITE DU SERVICE.....	12
2.7	INDICATEUR DESCRIPTIF D302.0.....	13
3.	TARIFS ET ELEMENTS FINANCIERS	14
3.1	FIXATION DES TARIFS	14
3.2	TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)	14
3.3	RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE	14
4.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	15
4.1	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (INDICATEUR DE PERFORMANCE P301.3)	15
4.2	CONTROLES REALISES A COURS DE L'EXERCICE	16
5.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	17
5.1	TRAVAUX REALISES.....	17
5.2	ETAT DE LA DETTE	17
5.3	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	17
5.4	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	17



1. ORGANISATION DE LA STRUCTURE ET DU SERVICE

1.1. TERRITOIRE ET COMPETENCES

Le Syndicat des Eaux Gabas Léés (SELGL) est un établissement public de coopération intercommunale, de type syndicat mixte à la carte. Il exerce les compétences suivantes :

- Distribution d'Eau Potable ;
- Assainissement Collectif (collecte, transport et épuration des eaux usées, élimination des boues d'épuration) ;
- Assainissement Non Collectif (contrôle, réalisation et entretien des installations).

Du fait de son statut de syndicat mixte à la carte, les communes y adhèrent selon leur choix pour une ou plusieurs compétences. Les statuts en vigueur ont été approuvés par arrêté préfectoral n°64-2019-12-27-004, du 27 décembre 2019.

Le territoire du SE Luy Gabas Léés s'étend ainsi sur :

- **93 communes ;**
- **5 Communautés :**
 - Communauté de commune des Luys en Béarn
 - Communauté de commune du Nord Est Béarn
 - Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées
 - Communauté de Communes Adour Madiran
 - Communauté de Communes Lacq Orthez
- **42 500 habitants**



1.2. ORGANISATION

Le siège du Syndicat est situé à la Maison des Luys, 68 chemin de Pau 64 121 SERRES-CASTET.

Gouvernance :

Le comité syndical est constitué comme suit :

- 105 délégués titulaires, dont :
 - 94 issus des communes ayant délégué une ou plusieurs compétences
 - 11 issus des Communautés ayant adhéré au Syndicat pour une ou plusieurs compétences
- 105 délégués suppléants

La présidence du Syndicat est confiée à **Gilles BRUNET**, adjoint au maire de Caubios-Loos, et 7 vice-présidents : Michel CUYAUBE (Sévignacq), Gérard LOCARDEL (Bouillon), Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint Armou), Max TUCOU (Serres-Castet), André POUBLAN (Montardon), Isabelle PEGUILHE (Mazerolles), Claude SAUX (Portet).

Un Bureau est constitué au sein du comité syndical : il compte 17 membres, dont le Président, les vice-présidents, et 9 autres délégués.

Le personnel :

Le syndicat compte 12 agents dans ses services :

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe
- 2 techniciens « Eau Potable », dont 1 maître d'œuvre
- 2 techniciens « Assainissement Collectif »
- 3 techniciens « Assainissement Non Collectif »
- 1 contrôleur « réseaux privés » (gestion des rejets non domestiques et des installations privées)
- 1 agent administratif et comptable
- 1 cartographe géomaticien.



2. LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.1 TERRITOIRE DESSERVI EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés intervient pour le service Assainissement non collectif (ANC) sur 48 communes réparties sur :

- La Communauté de Communes des Luys en Béarn (24 communes) ;
- La Communauté de Communes du Nord Est Béarn (23 communes) ;
- La Communauté d'Agglomération de Pau (Béarn Pyrénées (1 commune).

ABERE, ANOS, ARGELOS, ARRIEN, ASTIS, AUBIN, AUGA, AURIAC, BALEIX, BARINQUE, BERNADETS, BOURNOS, BUROS, CADILLON, CARRERE, CAUBIOS-LOOS, CLARACQ, DOUMY, ESCOUBES, ESLOURENTIES-DABAN, GABASTON, GARLEDE-MONDEBAT, HIGUERES-SOUYE, LALONQUETTE, LASCLAVERIES, LEME, LESPOURCY, LOMBIA, MAUCOR, MIOSENS-LANUSSE, MOMAS, MONTARDON, NAVAILLES-ANGOS, POULIACQ, RIUPEYROUS, ST ARMOU, ST CASTIN, ST JAMMES, ST LAURENT BRETAGNE, SAUBOLE, SAUVAGNON, SEDZERE, SERRES-CASTET, SEVIGNACQ, THEZE, UROST, VIVEN, UZEIN.

2.3 CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré en régie directe. Les agents affectés au service sont répartis de la façon suivante :

- 3 techniciens à hauteur de 1 équivalent temps plein, et 1 technicien à hauteur de 0,10 équivalent temps.
- 1 adjoint administratif à hauteur de 0,15 équivalent temps plein,
- 2 ingénieurs principaux à hauteur de 0,07 équivalent temps plein.

2.4 PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Le service d'assainissement non collectif assure :

- ☒ le contrôle de faisabilité des installations d'assainissement non collectif,
- ☒ le contrôle de conception-implantation-réalisation des installations d'assainissement non collectif (neuves ou réhabilitées),
- ☒ le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes, effectué en moyenne avec une périodicité qui varie de 5 à 10 ans en fonction de l'état de l'installation,
- ☒ le contrôle des installations d'assainissement à l'occasion de la cession d'un bien immobilier.

Et à la demande du propriétaire :

- ☒ l'entretien des installations (vidange des fosses...),
- ☒ le traitement des matières de vidange dans le cadre des prestations de service gérées par le SPANC.

Les prestations de service concernant l'entretien des installations sont effectuées par l'entreprise HYDRE.

2.5 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR LE SPANC (D301.0)

Le service public d'assainissement collectif dénombre environ **8000 installations** d'assainissement non collectif. En considérant qu'une installation équivaut à un abonné et qu'un abonné est représenté par la valeur de référence de 2,3 habitants, le nombre d'habitants desservis par le SPANC est d'environ **18 000 habitants**.

2.6 ACTIVITE DU SERVICE

Le tableau présenté ci-dessous fait état du nombre de prestations effectuées en 2024 dans le cadre du service :

Prestations		2021	2022	2023	2024
Contrôle des installations	Contrôle de faisabilité (Certificat d'Urbanisme/Déclaration Préalable)	317	268	255	322
	Contrôle de conception-implantation d'une installation nouvelle (Permis de construire)	214	166	137	152
	Contrôle de réalisation d'installation nouvelle	68	94	92	54
	Contrôle de réalisation d'installation réhabilitée	68	43	43	45
	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	1062	1034	1061	985
	Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes à l'occasion d'une cession immobilière	110	101	72	101
Entretien des installations (vidanges et autres)		481	462	317	301
Traitement des matières de vidanges (en m ³ traités)		1264	1222	774	687

2.7 INDICATEUR DESCRIPTIF D302.0

Nombre de communes ayant un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : 48.

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	oui	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui	10	10
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	oui	10	10
TOTAL			140	120

3. TARIFS ET ELEMENTS FINANCIERS

3.1 FIXATION DES TARIFS

Les tarifs en vigueur ont été fixés par le comité syndical en date du 10 décembre 2019 :

Objet	Tarif fixé
Contrôle de faisabilité (CU ou DP)	60 €
Contrôle de conception-réalisation (PC)	200 €
Contrôle dans le cas d'une vente d'un bien immobilier	150 €
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes	150 €
Frais de gestion dans le cadre du service entretien	10 €
Entretien (vidange et autre)	Bordereaux Prix HYDRE
Majoration de la redevance de 100 % en cas d'obstacle à la réalisation d'un contrôle du SPANC	300€

3.2 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

Le service SPANC n'est pas assujetti à la TVA.

3.3 RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Montant des recettes :	2022	2023	2024
Contrôles de faisabilité, conception-réalisation	27 420 €	16 800 €	12 560 €
Contrôles périodiques de bon fonctionnement	139 820 €	169 200 €	178 920 €
Contrôle à l'occasion de la cession d'un bien immobilier	14 700 €	10 650 €	14 850 €
Entretien (vidange et autre)	67 075 €	45 766 €	55 469 €

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (INDICATEUR DE PERFORMANCE P301.3)

L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif est applicable depuis le 1er juillet 2012.

Ainsi les critères d'évaluation de la non-conformité des installations existantes ont été définis.

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	NON	Enjeux sanitaires	OUI Enjeux environnementaux
▶ Absence d'installation	Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique * Mise en demeure de réaliser une installation conforme * Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
▶ Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) ▶ Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation ▶ Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente		
▶ Installation incomplète ▶ Installation significativement sous-dimensionnée ▶ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme Article 4 - cas c) * Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme > Risque environnemental avéré Article 4 - cas b) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente
▶ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	* Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		

4.2 CONTROLES REALISES A COURS DE L'EXERCICE

Pour l'année 2024, les contrôles périodiques de bon fonctionnement ont été réalisés sur les communes de : **Bournos, Buros, Doumy Montardon, Sauvagnon, Serres-Castet, Thèze et Uzein.**

Le bilan reprenant le taux de conformité des installations contrôlées sur ces communes est reporté dans le tableau suivant :

Commune	Nombre installations recensées	Nombre installations contrôlées	Taux de conformité des contrôles de fonctionnement	Taux de conformité des installations de la commune
Bournos	136	104	67%	49%
Buros	768	384	71%	65%
Doumy	120	75	63%	61%
Montardon	35	25	72%	49%
Sauvagnon	71	59	68%	44%
Serres-Castet	130	87	55%	63%
Thèze	65	44	57%	62%
Uzein	128	95	60%	55%



5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 TRAVAUX REALISES

Le SPANC n'a pas réalisé de travaux au cours de l'exercice 2024.

5.2 ETAT DE LA DETTE

Au 31 décembre 2024, le SPANC n'a pas procédé à la mise en place de l'emprunt. La dette est donc nulle.

5.3 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Etude pour un changement de logiciel de gestion des usagers.

5.4 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Pas de programme pluriannuel sur ce budget.